

Annulée

ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO
R 219

NOMS COMMUNS POUR LES PESTICIDES
DEUXIÈME LISTE

1^{ère} ÉDITION

Novembre 1961

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

Amendement 1 – Mars 1968 – à la Recommandation ISO/R 219 – 1961

Amendement 1

à la Recommandation ISO/R 219

NOMS COMMUNS POUR LES PESTICIDES LISTE II

page 7.

Supprimer le nom commun *Toxaphène** ainsi que le nom chimique correspondant et les notes 3 et 4 en bas de page relatives à ce nom commun.

* *Toxaphène* est une marque commerciale enregistrée dans de nombreux pays.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 219, *Noms communs pour les pesticides - Deuxième Liste*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 81, *Noms communs pour les pesticides*, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (B.S.I.).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1955 et aboutirent en 1957 à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En mai 1959, ce Projet de Recommandation ISO (N° 284) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques amendements, par les Comités Membres suivants:

Allemagne	Hongrie	Portugal
Australie	Inde	Royaume-Uni
Autriche	Italie	Suède
Canada	Japon	Tchécoslovaquie
France	Nouvelle-Zélande	République Sud-Africaine
Grèce	Pays-Bas	U.R.S.S.

Un Comité Membre se déclara opposé à l'approbation du Projet: U.S.A.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en novembre 1961, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

NOMS COMMUNS POUR LES PESTICIDES**DEUXIÈME LISTE *****AVANT-PROPOS**

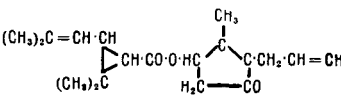
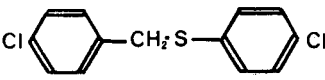
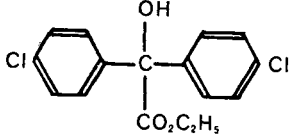
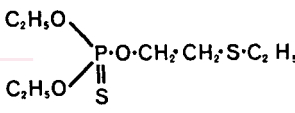
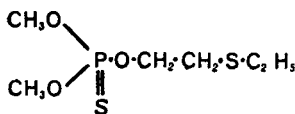
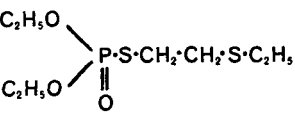
La présente Recommandation ISO donne la deuxième liste de noms communs approuvés par le Comité Technique ISO/TC 81, *Noms communs pour les pesticides*, pour certains pesticides d'importance internationale. Le nom chimique conforme aux règles de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA) est donné dans chaque cas, ainsi que les formules chimiques et des notes relatives à certains noms. L'application de chaque composé est indiquée dans une colonne séparée, selon les classes suivantes:

- A Insecticides ou acaricides
- B Fongicides
- C Herbicides
- D Rodenticides

Il est prévu de publier, en temps opportun, d'autres Recommandations ISO pour les noms communs approuvés. Dans certains cas, des noms largement utilisés ne sont pas pour l'instant utilisables sur le plan international, parce qu'ils sont protégés par des marques de fabrique dans certains pays.

* La première liste fait l'objet de la Recommandation ISO/R 116.

NOMS COMMUNS APPROUVÉS

Noms communs français anglais russe	Noms chimiques	Formules chimiques	1) Classes	Pays où ce nom n'est pas acceptable
alléthrine ²⁾ allethrin аллетрин	(±) diméthyl-2, 2 (méthyl-2 propène-1 yle)-3 cyclopropane carboxylate d'(allyl-3 méthyl-2 oxo-4 cyclopentène-2 yle)		A	Allemagne France ²⁾
chlorbenseide chlorbenseide хлорбензид	sulfure de p-chlorobenzyle et de p-chlorophényle		A	
chlorobenzilate chlorobenzilate хлорбензилат	pp'-dichlorobenzilate d'éthyle		A	U.S.A.
déméton-O demeton-O деметон-О ³⁾	thiophosphate de di-O-éthyle et O-(éthylthio-2 éthyle)		A	U.R.S.S. ³⁾
déméton-O-méthyl demeton-O-methyl деметон-О-метил ⁴⁾	thiophosphate d'O-(éthylthio-2 éthyle) et di-O-méthyle		A	U.R.S.S. ⁴⁾ U.S.A.
déméton-S demeton-S деметон-С ⁵⁾	thiophosphate de di-O-éthyle et S-(éthylthio-2 éthyle)		A	U.R.S.S. ⁵⁾

1) Classes: A - Insecticides ou acaricides. B - Fongicides. C - Herbicides. D - Rodenticides.

2) En France, le nom *palléthrine* a été accepté comme nom commun.

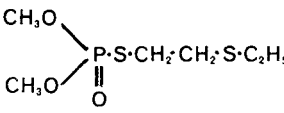
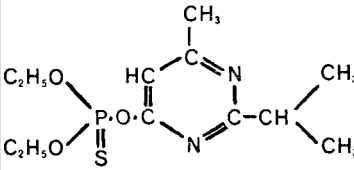
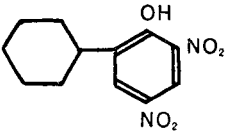
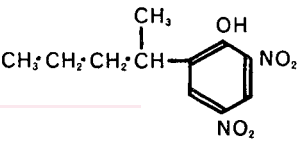
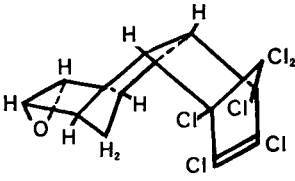
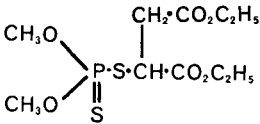
3) En U.R.S.S., le nom *mercaptofos* (меркаптофос) a été accepté comme nom commun.

4) En U.R.S.S., le nom *méthyle-mercaptofos* (метил-меркаптофос) a été accepté comme nom commun.

5) En U.R.S.S., le nom *mercaptofos teolovy* (меркаптофос тиоловый) a été accepté comme nom commun.

NOMS COMMUNS APPROUVÉS

(suite)

Noms communs français anglais russe	Noms chimiques	Formules chimiques	1) Classes	Pays où ce nom n'est pas acceptable
déméton-S-méthyl demeton-S- methyl деметон-с- метил ²⁾	thiophosphate d'S-(éthylthio-2 éthyle) et di O-méthyle		A	U.R.S.S. ²⁾ U.S.A.
diazinon diazinon дiazинон	thiophosphate de di-O-éthyle et d'O-(isopropyl-2 méthyl-6 pyrimidyle -4)		A	France U.S.A.
dinex³⁾ dinex динекс	cyclohexyl-2 dinitro-4,6 phénol		A C	France ³⁾
dinosame dinosam диносам	(méthyl-1 butyl)-2 dinitro-4,6 phénol		A C	U.R.S.S.
HEOD HEOD ХЕОД	<i>endo-exo</i> -hexachloro-1, 2, 3,4,10,10 époxy-6,7 octahydro-1,4,4a,5,6,7,8, 8a, diméthano-1:4,5:8 naphthalène		A	U.S.A.
malathion malathion малатион ⁶⁾	(diméthoxy-thioxo-phosphoroanylthio)-2 succinate d'éthyle		A	Allemagne ⁴⁾ Union Sud-Africaine ⁵⁾ U.R.S.S. ⁶⁾

1) Classes: A - Insecticides ou acaricides. B - Fongicides. C - Herbicides. D - Rodenticides.

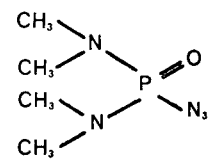
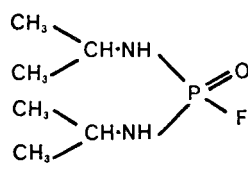
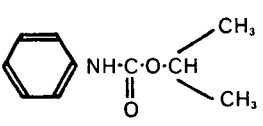
2) En U.R.S.S., le nom *méthyle-mercaptos teolovy* (метилмеркаптофос тиоловый) a été accepté comme nom commun.3) En France, le nom *pédinex* a été accepté comme nom commun.

4) Le nom « malathion » n'est pas acceptable pour l'emploi en Allemagne, car c'est une marque commerciale enregistrée dans ce pays.

5) En Union Sud-Africaine, *mercaptotion* a été accepté comme nom commun. Le nom « malathion » n'est pas acceptable pour l'emploi, celui-ci ayant été enregistré comme une marque commerciale.6) Le nom « malathion » n'est pas acceptable pour l'emploi en U.R.S.S. car c'est une marque commerciale enregistrée dans ce pays. *Carbofos* (карбофос) a été accepté comme nom commun.

NOMS COMMUNS APPROUVÉS

(fin)

Noms communs français anglais russe	Noms chimiques	Formules chimiques	1) Classes	Pays où ce nom n'est pas acceptable
mazidox mazidox (E) мазидокс (R)	oxyde d'azido-bis (diméthylamino) phosphine		A	
mipafox mipafox (E) мипафокс (R)	oxyde de fluoro-bis (isopropylamino) phosphine		A	
prophame propham (E) профам 2) (R)	phénylcarbamate d'isopropyle		C	U.R.S.S. 2)
toxaphène 3) toxaphene (E) токсафен 4) (R)	camphène chloré (67-69 pour cent de chlore)	—	A	France 3) U.R.S.S. 4)

1) Classes: A - Insecticides ou acaricides. B - Fongicides. C - Herbicides. D - Rodenticides.

2) En U.R.S.S., le nom *IFC* (ИФК) a été accepté comme nom commun.

3) Le nom « toxaphène » n'est pas acceptable pour l'emploi en France, car c'est une marque commerciale enregistrée dans ce pays.

4) En U.R.S.S., le nom *polychlorcamphene* (полихлоркамфен) a été accepté comme nom commun.

